



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Paris, le 18 novembre 2022

Sous-direction Territoires, Société, Savoirs

Département Défis sociétaux et environnementaux

Collège des conseillers scientifiques et pédagogiques

n° DGESIP

Affaire suivie par Anne Rigopoulo

Tél : 06 15 71 95 11

Mél : anne.rigopoulo@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Mesdames et Messieurs les présidents et présidentes d'université,
Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et directrices générales d'école,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,
Chers collègues,

S/Couvert de Mesdames les rectrices et recteurs d'académie,
S/Couvert de Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs délégués
à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

OBJET : Campagne nationale contrats doctoraux handicap 2023

La campagne « contrat doctorat handicap » est reconduite pour 2023. L'objectif de cette campagne est de favoriser la poursuite d'études au niveau doctoral des étudiants et étudiantes en situation de handicap.

Axe fort de la politique du ministère en faveur de l'inclusion, il est proposé comme l'an passé le financement de **30 contrats sur 3 ans**. Un contingent de **180 mois de prolongation** est également prévu. Il est exclusivement réservé aux contrats accordés par le ministère lors de la campagne 2020, pour tenir compte de la situation particulière des doctorants en situation de handicap.

Le dispositif engageant les établissements à financer un ou des contrats doctoraux fléchés « handicap » sur ressources propres, est reconduit. Cette recommandation vise à encourager les établissements d'enseignement supérieur à déployer une politique toujours plus inclusive.

Les candidatures seront instruites par le Comité Scientifique « Doctorat Handicap », composé des conseillers scientifiques et pédagogiques placés auprès de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Les demandes de prolongation seront instruites selon les mêmes modalités que les demandes initiales.

Cette campagne fait l'objet d'une communication auprès des présidences comme des directions des écoles doctorales. Elle est gérée par le département « Défis sociétaux et environnementaux » qui est à votre disposition pour toute question. Ses modalités seront précisées sur le site du ministère, et détaillées lors d'un webinaire prévu mercredi 1er février 2023 entre 9h30 et 11h30.

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser, dès à présent, les informations relatives à la mise en œuvre de cette nouvelle campagne nationale auprès de vos services. Je vous remercie de votre implication en matière de politique inclusive des étudiants au sein de vos établissements, et je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de toute ma considération,

La Directrice générale de l'enseignement supérieur et
de l'insertion professionnelle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'AS BARTHEZ', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Anne-Sophie BARTHEZ